GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 1er JUILLET 2025 À 18H00
Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	Pouvoir de Marie-Claire BARBIER
2	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	
3	AIX-LES-BAINS	T	GUIGUE Thibaut	
4	AIX-LES-BAINS	T	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Départ après la délibération n° 8
5	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc	
6	BRISON SAINT INNOCENT	T	CROZE Jean-Claude	
7	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
8	ENTRELACS	T	BRAISSAND Jean-François	Départ après la délibération n°6
9	GRESY-SUR-AIX	T	MAITRE Florian	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO
10	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	MORIN Bruno	
11	LE BOURGET DU LAC	T	MERCAT Nicolas	
12	LE BOURGET DU LAC	T	SIMONIAN Edouard	
13	LE MONTCEL	T	HUYNH Antoine	Pouvoir de Louis ALLARD
14	MERY	T	FONTAINE Nathalie	Pouvoir de Julie NOVELLI
15	ONTEX	T	CARRIER Christiane	
16	RUFFIEUX	T	ROGNARD Olivier	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
17	SAINT OFFENGE	T	GELLOZ Bernard	
18	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	DILLENSCHNEIDER Gérard	
19	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	
20	VIVIERS-DU-LAC	T	AGUETTAZ Robert	
21	VOGLANS	T	MERCIER Yves	

17 communes présentes

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 24 juin 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 13 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 21 présents et 6 procurations

Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

DÉLIBÉRATION

N° : 1 Année : 2025

Exécutoire le : 07 JUIL. 2025

Publiée / Notifiée le : 07 JUIL. 2025

Visée le : 07 JUIL. 2025

ADMINISTRATION GENERALE

Désignation du secrétaire de séance

Afin d'assurer le compte-rendu de la séance, il convient de nommer un secrétaire de séance qui assurera le compte-rendu des débats, conformément aux articles L. 2121-15 et L. 5211-1 du CGCT.

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la désignation de Florian MAITRE en tant que secrétaire de séance.

Aix-les-Bains, le 1er juillet 2025

Le Président,
Renaud BERETTI

GRAND LAC ★ COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ★

Le secrétaire de séance,
Florian MAITRE

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 21
- Présents et représentés : 27
- Votants : 27
- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	Délibération 1 : Désignation du secrétaire de séance
Date de transmission de l'acte :	07/07/2025
Date de réception de l'accusé de réception :	07/07/2025
Numéro de l'acte :	d5525 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	073-200068674-20250701-d5525-DE
Date de décision :	01/07/2025
Acte transmis par :	ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	5. Institutions et vie politique 5.2. Fonctionnement des assemblees 5.2.3. Autres